

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n° 1581, 1825, 2326, 2372 et 2385.

Je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

L'IMMIGRATION DE FRANCOPHONES

Question n° 1581—**M. Jones:**

1. Quelles préférences particulières accorde-t-on aux immigrants de pays francophones?

2. Combien d'immigrants ont été admis, a) de pays francophones, b) d'autres pays, pour chacune des années 1972, 1973 et 1974?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Aucune. Chaque demande de résidence permanente au Canada est confrontée aux sections pertinentes des clauses admissibles citées dans le Règlement sur l'immigration.

2. La liste qui suit indique pour 1972-1973-1974 les dix «pays de dernière résidence permanente» du plus grand nombre d'immigrants qui avaient une aptitude à parler le français.

Année	Pays de dernière résidence permanente	Immigrants parlant le français	Total Immigrants
1972	France	2,426	2,742
	U.S.A.	1,271	22,618
	Haïti	844	936
	Suisse	428	778
	Belgique	351	447
	Égypte	267	606
	Liban	253	996
	Angleterre	247	12,520
	Maroc	220	236
	Italie	193	4,608
	Autres	2,160	75,519
	Total	8,660	122,006
1973	France	3,115	3,586
	Haïti	2,116	2,178
	U.S.A.	1,681	25,242
	Suisse	514	953
	Maroc	460	499
	Égypte	410	905
	Liban	386	1,325
	Angleterre	378	19,979
	Belgique	339	589
	Pays Bas	301	1,898
	Autres	3,289	127,046
	Total	12,989	184,200
1974	Haïti	4,827	4,857
	France	3,859	4,232

Questions au Feuilleton

Pays de dernière résidence permanente	Immigrants parlant le français	Total Immigrants
U.S.A.	1,739	26,541
Suisse	737	1,336
Maroc	736	786
Zaïre	609	1,273
Belgique	439	613
Angleterre	421	28,828
Liban	329	1,762
Égypte	317	928
Autres	3,601	147,309
Total	17,614	218,465

AIR CANADA—LES POSTULANTS AUX EMPLOIS DE STEWARDS ET D'HÔTESSES

Question n° 1825—**M. Schumacher:**

1. En 1973 et 1974, combien de personnes ayant postulé des emplois de steward et d'hôtesse et donné comme adresse, a) le Manitoba, b) la Saskatchewan, c) l'Alberta, d) la Colombie-Britannique, e) le Yukon, f) les Territoires du Nord-Ouest, ont été (i) interviewées (ii) engagées par Air Canada?

2. En 1973 et 1974, par province et territoire, combien de personnes engagées chaque année en qualité de steward et d'hôtesse ont déclaré a) l'anglais, b) le français, c) une autre langue comme langue maternelle et, dans chaque cas, combien d'entre eux (i) parlaient couramment les deux langues officielles du Canada (ii) ont participé à des programmes de formation linguistique en français ou en anglais?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse d'Air Canada: Les chiffres communiqués ci-dessous concernent le nouveau personnel auxiliaire de bord entré au service d'Air Canada durant les années 1973 et 1974. Ces chiffres ne correspondent cependant pas au nombre de personnes ayant passé une entrevue pendant cette période, étant donné qu'une personne interviewée une année se voit souvent offrir un poste dans les années suivantes, selon la demande. De plus, ceux que l'on interviewe ne répondent qu'aux exigences de base. Après la première entrevue, on en accorde une seconde aux candidats jugés les plus compétents. Nous avons constaté que ces deux dernières années, dans les provinces de l'Ouest seulement, 14 à 38 p. 100 des candidats convoqués pour la seconde fois ne se sont pas présentés. A ce deuxième stade, les candidats les plus compétents sont choisis et doivent passer un examen médical. S'il est satisfaisant, ils suivent un cours de formation et sont affectés à un poste dès qu'une vacance se présente. La concurrence entre les candidats augmente régulièrement d'année en année, et alors qu'en 1973 un candidat sur treize était engagé, en 1974, la proportion était de un sur vingt-et-un. D'ailleurs, les besoins en personnel de bord des compagnies aériennes ont diminué depuis 1973, ce qui a également contribué à intensifier la concurrence. 1. a) 1973 (i) 197, (ii) 24; 1974 (i) 303, (ii) 37; b) 1973 (i) 72, (ii) 4; 1974 (i) 159, (ii) 7; c) 1973 (i) 265, (ii) 22; 1974 (i) 249, (ii) 10; d) 1973 (i) 838, (ii) 66; 1974 (i) 869, (ii) 17; e) (i) (ii) 0; f) (i) (ii) 0.

2. Manitoba—a) 1973—21; 1974—33; b) 1973—3; 1974—7. Saskatchewan a) 1973—4; 1974—5; b) 1973—0; 1974—2. Alberta a) 1973—38; 1974—14; b) 1973—3; 1974—3. Colombie-Britannique a) 1973—65; 1974—21; b) 1973—15; 1974—2. Yukon et Territoires du Nord-Ouest a) 0; b) 0. c) Le recrutement du personnel auxiliaire de bord s'est effectué à l'intérieur du Canada seulement, seuls le français et l'anglais étant considérés comme langue maternelle. c) (i) En 1973—58.5 p. 100; en 1974—51.1 p. 100. c) (ii) 53.